

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1921)
Heft: 16

Register: Quelques adresses utiles à Paris

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EXPORTATION**Abrogation de prohibition d'exportation**

84 et 95 Pommes et poires à cidre et à poiré.
(Décret du 23 août 1921)

18 Volailles mortes.
(Décret du 5 août 1921)

197 et 198 Huiles de pétrole, de schiste et autres huiles minérales raffinées propres à l'éclairage, essences, huiles lourdes, résidus et autres produits.
(Décret du 1^{er} septembre 1921)

DOUANES**Nouveaux coefficients de majoration.**

ex 132	Bois feuillards	2
179 <i>quater</i>	Terre d'infusoires ou Kieselguhr	1,8
043	Chlore liquéfié	3
044	Acide chlorhydrique ordinaire	3,6
074	Acide sulfureux liquéfié	5
087	Sulfate d'alumine	5
088	Aluns d'ammoniaque et de potasse	3,5
098	Bioxyde de baryum	5
0114	Chromates et bichromates de potasse de soude	4
0137	Chlorure de magnésium	6
0139	Sulfate de magnésie	5
ex 0166	Sulfate de soude anhydre contenant en nature moins de 25 % de sel	5,5
0195	Alcool méthylique rectifié	3,7

(Décret du 21 août 1921)

Droit de sortie

La perception des droits de sortie, fixés par la loi du 31 août 1920, en ce qui concerne les objets d'art admis à l'exportation, s'effectue sur les bases suivantes :

a) Pour chaque objet valant individuellement jusqu'à 5.000 francs inclusivement 15 %

b) Pour chaque objet valant individuellement plus de 5.000 francs jusqu'à 20.000 inclusivement :

15 % sur les premiers 5.000 francs.

20 % sur la valeur comprise entre 5.000 et 20.000 francs.

c) pour chaque objet valant individuellement plus de 20.000 francs :

15 % sur les premiers 5.000 francs.

20 % sur la valeur comprise entre 5.000 et 20.000 francs.

25 % sur la valeur à partir de 20.000 francs et au-dessus.

(Décret du 28 juillet 1921)

Le tableau B annexé à la loi du 11 janvier 1892 est modifié ainsi qu'il suit :

N° du Tarif :	Désignation de la marchandise :	Droit de sortie
655 <i>bis</i>	Volailles mortes.	200 fr. par 100 kg net

(Décret du 5 août 1921)

Abrogation de droit de sortie

N° du Tarif :
ex 84 et 95 Pommes et poires à cidre et à poiré.
(Décret du 23 août 1921)

Modification du tarif général

Le droit du tarif général des douanes, en ce qui concerne les *tapiocas exotiques ou indigènes, bruts, en grumeaux*, est réduit à 12 francs par 100 kilogrammes.

(Décret du 18 août 1921)

OFFRES ET DEMANDES DE REPRÉSENTATION

Nous rappelons à nos lecteurs que la Chambre de Commerce Suisse en France possède un service de représentation et que toutes les personnes qui désirent s'occuper de la représentation en France de maisons suisses ou en Suisse de maisons françaises, sont priées de s'inscrire à nos bureaux.

Offre de Représentation

O. S. 2. — Une maison suisse de broderies cherche un représentant actif, bien introduit chez les exportateurs, dans les grands magasins et les maisons de confection de la place de Paris.

QUELQUES ADRESSES UTILES A PARIS

LÉGATION DE SUISSE : 51, avenue Hoche.

Tél. : Elysées 05-84.

Bureaux ouverts de 9 h. et demie à 12 heures et de 14 heures à 16 heures

AGENCE OFFICIELLE DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX : 20, rue Lafayette. Tél. : Central 63-30.

CERCLE COMMERCIAL SUISSE : 10, rue des Mesageries. Tél. : Central 26-63.

SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE : 10, rue Hérold.

CERCLE AMICAL HELVÉTIQUE : 40, rue des Petits-Champs.

DÉJEUNER SUISSE : restaurant Ronceray, boulevard Montmartre, 12, tous les mercredis à 12 h. 1/2.

Pour le Comité de Direction :

Le Président : FERDINAND DOBLER.